



**HAL**  
open science

# L'État à partir de Michel Foucault

Adjimaël Halidi

► **To cite this version:**

Adjimaël Halidi. L'État à partir de Michel Foucault : Ou la naissance de l'État gouvernementalisé. Aspects sociologiques, 2024, Foucault, Figures et Facettes, 27 (01), pp.99-118. hal-04531679

**HAL Id: hal-04531679**

**<https://hal.science/hal-04531679>**

Submitted on 4 Apr 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Open licence - etalab

# **L'État à partir de Michel Foucault ou la naissance de l'État gouvernementalisé**

**Adjimael Halidi**

*Cet essai aborde la particularité de la théorie foucauldienne de l'État moderne. Michel Foucault, qui se distingue des autres penseurs de l'État, a toujours étudié l'État à partir de ses techniques de gouvernementalité. Pour lui, l'État moderne ne se limite pas qu'à la police ni à la fiscalité, tel qu'il a été pensé par Max Weber (1963) et Norbert Elias (1994). Il se démarque par son inclination pour la promotion des libertés individuelles et pour la préservation de la vie. À la manière de Michel Foucault, cet essai s'appuiera sur l'histoire en tant qu'instrument d'analyse et de démystification afin de révéler une pensée originale qui a fait des mécanismes de pouvoir constituant l'État moderne un terrain d'étude.*

Mots clés : Michel Foucault, État, étatisation, gouvernementalité, État gouvernementalisé

## Introduction

Michel Foucault se distingue des autres penseurs de l'État, qui ont toujours représenté l'État comme un système politiquement organisé, exerçant un pouvoir de contrôle, qui se manifeste par la jouissance du monopole de la violence légitime (Weber, 1963 : 100) et de la fiscalité (Elias, 1994 : 29; Tilly, 1992 : 70-87). Pour Michel Foucault, l'État moderne ne se limite pas qu'à la police ou à la fiscalité (Foucault, 2004a : 112). L'État n'est pas qu'un instrument de sécurisation, de disciplinarisation et de contrôle des individus. L'État n'est pas qu'un instrument de violence. L'État n'est pas qu'un instrument de mort. L'État sans police et sans fiscalité a bel et bien existé, mais il a laissé la place à partir des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles à un système étatique plus enclin à la promotion des libertés individuelles et à la préservation de la vie. Ce que Michel Foucault a traduit comme une étatisation du biologique ou du vivant (Foucault, 2004b : 67). Tout compte fait, pendant longtemps, c'est la terre et son exploitation qui retiennent l'attention de l'État, puis apparaît un État qui fait des individus, de la population ou tout simplement de l'espèce humaine son principal terrain d'intervention (Foucault, 2004b : 67). Pour arriver à cette conclusion, Michel Foucault a dû analyser l'État à partir de ses techniques de gouvernementalité.

Michel Foucault entend par techniques de gouvernementalité des pratiques ou des initiatives gouvernementales visant à transformer la société (Foucault, 2004a : 112-113). Mais la gouvernementalité désigne également une manière de conduire les individus, au sens plus large du terme et pas simplement politique (Foucault, 2001 : 241 ; 2004a). En somme, dans sa conception politique, la gouvernementalité s'apparente à ce qu'on appelle de nos jours des « politiques ou des actions publiques ». En guise d'exemple de techniques de gouvernementalité, nous pouvons citer l'extension de l'égalité des droits aux Juif-ves qui résident en France, à qui on a attribué la citoyenneté au XIX<sup>e</sup> siècle (Arendt, 2002 : 229) ; l'émancipation de la paysannerie par l'accès à l'école, devenue publique et laïque en France à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, pendant qu'auparavant elle est à la charge de l'église ; la création de l'Assemblée législative en France au XVIII<sup>e</sup> siècle, censée représenter toute la population au sein de l'État ; la

formation d'une administration publique, ou fonction publique, neutre et impersonnelle, dévouée à l'État et au service de tous les citoyen·nes. Ces initiatives visent une égalité de chance et de condition de tous les citoyen·nes. Autre exemple de pratiques de gouvernementalité, nous pouvons aussi citer le *Bureau des réfugiés, des affranchis et des terres abandonnées* aux États-Unis, créé par le gouvernement fédéral autour des années 1860 pour accompagner les Noir·es affranchi·es telles des « pupilles de la nation » dans leur intégration sociale (Du Bois, 2004 : 23-27), à l'exemple du 14<sup>e</sup> Amendement en 1868 qui leur confère la citoyenneté américaine et le 15<sup>e</sup> Amendement en 1870 qui leur accorde le droit de vote (Sassen, 2009 : 96).

À défaut d'une définition de l'institution étatique, Michel Foucault parle d'une « totalisation nationale dans la forme de l'État » (1997 : 209). Succinctement, la construction de l'État moderne s'accompagne de l'avènement de frontières sociales et physiques qui circonscrivent le groupe institué. Désormais, le nouvel État a des limites, et son accès est contrôlé, sécurisé, dont la différence entre le citoyen·ne (celui et celle qui a droit de cité, qui fait partie du groupe institué) et le non-citoyen·ne (dont l'accès à l'État, au groupe institué, est négocié, approuvé ou pas). Si dans *Il faut défendre la société* (1997 : 208-209) il fait allusion à une famille réunie en parlant de la cohabitation de la noblesse, du clergé et du tiers état dans le nouvel État européen, Michel Foucault évoque dans *Sécurité, Territoire, Population* (2004a : 228-233) un « racisme d'État » qu'il définit comme un conservatisme social appliqué à l'intérieur d'une population, et qui se matérialise sur la base d'un projet ethnique homogène<sup>1</sup>. En définitive, en voulant uniformiser le contenant social à l'intérieur de son territoire, l'État moderne a procédé par une ethnicisation de ce dernier. Ce souci d'uniformisation de grande envergure<sup>2</sup> érigée en principe politique légitime, que nous pouvons aussi qualifier d'ethnicisation

---

<sup>1</sup> On retrouve cette comparaison dans la pensée de Paul Gilroy (2010 : 18) qui évoque quant à lui un « autochtonisme culturel ».

<sup>2</sup> James C. Scott (2021 : 129 et 512) fait de cette capacité uniformisatrice à la fois le principal mode opératoire et la quintessence de l'État moderne.

nationale, a servi plus tard à incorporer les Juif·ves, les paysan·nes, les Noir·es, les autochtones, les indigènes, les femmes, les handicapé·es, etc.<sup>3</sup>

L'objectif de cet essai consiste à rendre manifeste la particularité de la théorie foucauldienne de l'État moderne. Ce qui sous-entend que nous allons « penser avec Michel Foucault »<sup>4</sup> à partir d'une généalogie ou d'une historicisation des pratiques politiques et sociales singulières qui sous-tendent l'État gouvernementalisé. À ce titre, (I) il convient au préalable de s'intéresser à l'origine de « l'État gouvernementalisé », à partir d'une historiographie de l'État tout court. Brièvement, ce que Michel Foucault (2004a : 112-113) appelle « l'État gouvernementalisé » ou la « gouvernementalisation de l'État », il le remonte autour des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles et le définit comme un mode de gouvernement qui porte essentiellement sur la préservation de la population à l'aide de dispositifs de sécurité et d'une instrumentation des savoirs économique et statistique. Il importera ensuite (II) de démontrer les nuances existantes entre l'État-nation et l'État gouvernementalisé pour finalement (III) relever, en guise de conclusion, les avantages et les limites de la gouvernementalité étatisante/étatisée depuis l'origine jusqu'à nos jours.

### **La pensée de Foucault dans la généalogie de l'État**

L'État gouvernementalisé n'a pas été conçu *ex nihilo*, dont cette section pour retracer son origine. Anciennement, l'étatisation des territoires se heurte à des contraintes à la fois géographiques, historiques et sociologiques. Contraintes géographiques d'abord, puisque les moyens de transport sont rudimentaires, et ne permettent pas la conquête permanente de territoires aux fins d'unifier différents peuples au sein d'une même organisation sociopolitique. Contraintes historiques et

---

<sup>3</sup> Pour Émile Durkheim (1990 : 99), l'État a délivré l'individu moderne de lourdes dépendances du passé : « l'État [...] c'est lui qui a soustrait l'enfant à la dépendance patriarcale, à la tyrannie domestique, c'est lui qui a affranchi le citoyen des groupes féodaux, plus tard communaux, c'est lui qui a affranchi l'ouvrier et le patron de la tyrannie corporative ».

<sup>4</sup> Lire particulièrement *Penser avec Michel Foucault. Théorie critique et pratiques politiques*, dirigé par Marie-Christine Granjon aux éditions Karthala.

sociologiques ensuite, parce que la majorité des sociétés du monde divergent par leurs loyautés et allégeances traditionnelles ou religieuses ; celles-ci rendent leur rapprochement physique et culturel quasiment improbable. Surtout qu'à l'intérieur de ces sociétés, la stratification sociale est aussi inégalitaire, divisée soit en groupes d'âge soit par le genre ou soit par la classe. Cette répartition des rôles et des tâches entre différents membres d'une même société est régie soit par des tabous ou par des codes religieux.

Des livres comme *L'Afrique noire précoloniale* de Cheikh Anta Diop (1960), *Le pouvoir africain* de Chrétien (1971), *La société contre l'État* de Pierre Clastres (1974), ou *De l'inégalité parmi les sociétés* de Jared Diamond (2000) mettent en exergue des sociétés extra-européennes constituées en tribus ou en clans avant et durant leur progression sous la forme d'État. *La dynamique de l'Occident* de Norbert Elias (1994) se focalise sur l'Europe, mais la dynamique traitée dans ce livre reste la même que dans les sociétés étudiées dans les livres susmentionnés : des petites entités sous la forme de tribu ou de clan sont englobées par d'autres entités et deviennent au fur et à mesure des parties intégrantes d'entités plus vastes appelées État. Ce même schéma on le retrouve dès le IV<sup>e</sup> siècle à Sumer, dans l'Égypte Pharaonique et dans la Chine des Shang, quand bien même l'organisation politique qui sous-tend ces régimes politiques proto-étatiques fusionne étroitement fonctions politiques et fonctions religieuses, dans le sens que les personnes qui exercent le pouvoir tirent leur légitimité de l'assertion qu'elles ont été choisies par les dieux ou qu'elles descendent elles-mêmes des dieux (Godelier, 2022). La cité-État hellénique, au paroxysme de son rayonnement, reste aussi profondément compartimentée, avec une sphère de la *polis*, où on discute de la chose commune (*koïné*), qui est réservée exclusivement aux citoyens libres. Ces derniers possèdent des esclaves, qui constituent leur richesse et définissent leur position sociale et leur prestige (Habermas, 1978 : 15). Dans cette démocratie de l'Antiquité grecque, la citoyenneté demeure l'apanage de groupes d'hommes libres. Dans le reste de l'Europe antique et jusqu'au Moyen-âge prévale une tout autre organisation politique, essentiellement tribale par exemple en Gaule ou en Germanie ou clanique comme en Écosse (Trochet, 2022). Michel Foucault fait état de ces

organisations tribales et leurs antagonismes en Europe, particulièrement l'opposition entre les peuples Francs, Gaulois, Celtes, etc., dans *Il faut défendre la société* (1997).

Par ailleurs, Charles Tilly désigne par « État segmenté » (1993 : 63), l'État dans sa gestation, plutôt dans sa forme embryonnaire, formé d'un ensemble d'unités dont chacune jouit d'une personnalité distincte et d'une certaine autonomie. En revanche, l'État arrivé à maturité, qui exerce une souveraineté sur un territoire plus large, Tilly (1993 : 69-70) le qualifie d'« État consolidé ». Dans le même ordre d'idées, Michel Foucault qualifie sans cesse l'État d'« objectif à construire » (2004b : 5). Pour lui, l'État n'existe pas dans le temps, et qu'il serait « quelque chose » d'infini, une construction perpétuelle et progressive. Et ce processus, Foucault l'a baptisé l'étatisation (2004b : 79). Qualifier l'État d'une chose n'est pas anodin, au contraire c'est une belle trouvaille, puisque cela sous-entend qu'en tant que chose l'État peut constituer un objet de savoir, un objet de connaissance et d'analyse. L'État peut donc être étudié, analysé par et dans sa matérialité : « L'État c'est ce qui existe, mais qui n'existe pas assez » (Foucault, 2004b : 5-6). Ceci sous-entend aussi que l'État peut apparaître, devenir puissant, régresser et finalement disparaître totalement<sup>5</sup> (Foucault, 1997 : 104). L'étaticité serait donc un processus réversible<sup>6</sup>, et un monde organisé en État n'est ni une évolution civilisationnelle ni naturelle, ni une fin en soi pour toute société. À part qu'il soit une organisation politiquement centralisée et socialement inégalitaire, l'État demeure un phénomène difficilement définissable.

D'ailleurs, Michel Foucault, qui nous intéresse particulièrement ici, n'a pas défini l'État dans ses différents ouvrages, et non plus lors de ses cours, notamment ceux donnés au Collège de France. Nous osons même croire que Michel Foucault a eu du mal à définir l'État, et qu'il s'est contenté de définitions approximatives dans sa généalogie de l'État et de ses

---

<sup>5</sup> L'État se construit comme on construit une maison. Cette construction de l'État les anglophones l'appelle *state-building* (Fukuyama, 2005 : 23) comme ils nomment l'édification de la nation *nation-building* (Fukuyama, 2005 : 67).

<sup>6</sup> Bruno Fuligni (1997) a construit le concept de cryptarchie, qui désigne aujourd'hui des États en déliquescence.

appareils. Enfin, l'État est un phénomène qui a traversé les temps, en prenant différentes formes, différentes facettes, en fonction des lieux et des époques (Foucault, 2004a : 247-248). L'État pharaonique, la cité-État de l'Antiquité et du Moyen Âge, la république ou l'empire des Romains, l'État dynastique sous l'ancien régime, l'État-nation à partir de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'État gouvernementalisé concomitant à l'État-nation<sup>7</sup> entre les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, font tous partie des métamorphoses de l'État. Et si on peut se fier aux penseuses et penseurs de l'État, ce dernier n'a pas fini de muter. Enfin, pour se consolider, se maintenir et conserver quotidiennement sa forme, l'État s'accroche à un type de rationalité, appelée la raison d'État (Foucault, 2004a : 243-296).

### **L'État moderne dans la pensée foucauldienne**

L'État moderne, appelé aussi État-social ou État-nation, en raison de son ambition de liquider les classes sociales, de briser toute conscience de classe ou tout communautarisme, repose sur une indivisibilité et une unicité du peuple, ainsi qu'à une égalité devant la loi<sup>8</sup>. Ce projet de neutralité identitaire devait permettre à chaque individu d'acquérir le même statut de citoyen·ne.

Par ailleurs, l'édification d'un État transcendant les particularismes identitaires, les idiosyncrasies, et fondé sur la *Charte internationale des*

---

<sup>7</sup> Charles Tilly (1993 : 70) conteste l'idée d'État-nation. Selon lui, le terme d'État-nation serait spécieux, puisqu'au lieu d'exprimer un corps civique homogène déjà en formation issu d'un seul peuple soudé, il évoque plutôt une vision, un programme qui reste pour l'instant irréalisable.

<sup>8</sup> Charles Tilly (1992 : 58-59) voit dans l'État territorialement constitué l'empreinte de la bourgeoisie et de ses institutions. Puisque ce groupe socialement constitué en Europe au XI<sup>e</sup> siècle a joué un rôle important dans la consolidation de l'État, raison pour laquelle celui-ci porte ses empreintes. D'abord né de la conquête des populations largement rurales, l'État a priorisé la levée de l'impôt qu'il prélève sur les capitalistes basés dans les villes contre le service de protéger leurs activités commerciales et industrielles. L'impôt permet dans ce contexte de recruter et de maintenir la force armée. Saskia Sassen (2009 : 23) relie également le développement ultérieur des formes étatiques aux villes bourgeoises européennes. Selon elle, l'État s'est formé en se basant sur un réseau urbain translocal qu'il contrôle, et aussi grâce à une géographie de la centralité par rapport à l'arrière-pays.



*droits de l'homme* ou *the Bill of the Rights* de 1689 pour le cas de l'Angleterre, ou sur la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 pour le cas de la France, a été un processus essentiellement lent, une entreprise extrêmement laborieuse qui s'est toujours heurté à des résistances<sup>9</sup>. L'abolition du servage, la libération de la paysannerie, a abouti virtuellement à une égalité de condition. Ce qui a favorisé par la suite l'émergence d'une société civile, composée de membres issus de toutes les couches sociales, unis par des liens de sympathie et de bienveillance, et pour la défense d'intérêts communs (Foucault, 2004b : 304-305). Dans la société civile, tous les individus possèdent des droits fondamentaux ou naturels inaliénables. La société civile a remplacé à ce titre la société compartimentée d'antan, qui enferme ou maintient une grande partie de la population dans l'assujettissement, ou dans un état de minorité.

Désormais, ce n'est plus la défense d'intérêts individuels ou catégoriels, mais l'intérêt commun qui unit les individus dans la société civile. D'ailleurs, c'est cette société civile qui deviendra la nouvelle interlocutrice de l'État, dont l'opposition, toujours en vigueur, État/société civile. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la société civile prend l'appellation de nation (Foucault, 2004b : 300). Peuple et société civile ne sont pas par ailleurs synonymes. Le premier désigne un ensemble d'individus ayant une conscience historique, mais facilement malléable pendant que les membres de la société civile se regroupent autour d'une opinion, d'une opinion publique vis-à-vis de l'État, entre autres. Pour mieux s'exprimer, pour mieux diffuser ses opinions publiques, la société civile a besoin d'un espace public, appelé aussi espace ou sphère critique. Cette dernière s'est constituée en Europe avec l'aide de la presse et de la poste au milieu de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>, grâce surtout aux journaux politiques qui paraissent quotidiennement et publient des

---

<sup>9</sup> D'après James C. Scott (1976 : 9), l'État-nation en tant que processus a pris près de trois siècles en Angleterre et en France.

<sup>10</sup> Pour rappel, l'imaginaire national, en tant que champ référentiel d'une communauté nationale plus large, est apparu à la même période que la société civile grâce aussi à la presse et à la poste. Lire particulièrement *L'imaginaire national* de Benedict Anderson (2002).

articles de fond, grâce aussi aux revues publiant des articles didactiques, des critiques et des comptes rendus : le lectorat, à l'époque, est composé essentiellement de bourgeois-es cultivé-es, qui exercent comme gros commerçant-es, banquier-ères, médecins, juristes ou fonctionnaires dans l'administration royale<sup>11</sup>. La société civile, en tant qu'interlocutrice de l'État (Foucault, 2004b : 192-193), est avant tout un public : un émetteur et un récepteur de discours.

En parallèle de la société civile en tant que champ de référence nouveau, surgissent deux composantes nouvelles de l'État, à savoir l'individu et la population. Le premier résulte d'un nouvel État doté d'un pouvoir individualisant (Foucault, 2004b), qui considère les êtres humains (comme) des individus, indépendamment de toute désignation collective. L'individu devient ainsi gouvernementalisable (Foucault, 2004b : 258), contrairement aux années passées où ce sont les classes sociales, les groupes sociaux, qui retiennent l'attention du prince ou du monarque. Les rapports entre individus et État ont ainsi évolué et permis à chaque individu sans distinction d'origines d'être doté naturellement de droits et des capacités nouvelles, une marge de manœuvre beaucoup plus grande dans la société. Parallèlement, l'ensemble des individus constitue une seule espèce, appelée l'espèce humaine. Le fait de regrouper les individus dans une seule espèce, à savoir l'espèce humaine, donne par conséquent la population (Foucault, 2004a : 45-77).

Somme toute, le nouvel État se démarque des autres systèmes étatiques précédents par sa capacité à assurer sa propre prospérité et aussi le bien-être de tous les individus, de toute la population. Michel Foucault (2004b : 53) parle ainsi d'un nouvel art de gouverner, de nouvelles pratiques gouvernementales basées sur la rationalité gouvernementale, c'est-à-dire sur la surveillance ou le contrôle des actions gouvernementales, qui sont désormais jugées utiles ou inutiles. Le nouvel État reconnaît ainsi qu'il n'est pas infaillible, qu'il peut se tromper dans sa façon de gouverner, et étant faillible, il faudrait par conséquent procéder à un calcul utilitaire de ses actions. Qui doivent être jugés en

---

<sup>11</sup> Lire dans Habermas (1978 : 31-36).

termes d'échec ou de réussite, de vrai ou de faux. Les pratiques gouvernementales deviennent dans ces conditions des mécanismes intelligibles, qui peuvent être jugées comme bonnes ou mauvaises. Enfin, le fait que l'État procède cette fois-ci par une scientification de ses propres pratiques gouvernementales et par une analyse du fonctionnement de la société dont il a la charge, pousse Michel Foucault (2004a :112-113) à parler d'« État gouvernementalisé » ou d'une « gouvernementalisation de l'État ». C'est-à-dire un État qui a une conscience et une capacité d'ajustement.

### **L'État gouvernementalisé**

La domestication des plantes et des animaux, l'invention de l'écriture qui s'en est suivie, et qui a permis l'archivage, en un mot la monopolisation du savoir et des connaissances, ont initialement favorisé l'apparition de l'État et de ses appareils de domination. De l'État pharaonique jusqu'aux monarchies absolues en passant par les cités-États, une élite vit aux dépens d'une majorité d'asservi-es qu'on appelle les esclaves, serf-ves ou paysan-nes. À cette fin, il prévaut au sein des États originels un sentiment d'injustice sociale fondé sur un déni de citoyenneté ou de reconnaissance. Par exemple, en France, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la majorité de la population – à savoir les paysan-nes (le tiers état) et les bourgeois-es – est réduite au rang de minorité. Michel Foucault, qui reprend Kant, définit la minorité comme une privation des droits naturels, c'est-à-dire une condition de totale domination (2008 : 29-36). Le concept de domination est par ailleurs important pour comprendre les interactions à l'intérieur de l'État, qu'il soit dynastique, moderne ou autre.

### *L'État légitime*

Embryonnaire au *xvi*<sup>e</sup> siècle, devenu effectif pendant la deuxième moitié du *xviii*<sup>e</sup> siècle, l'État moderne s'est investi dans la mission d'abolir les clivages sociaux, de mettre fin aux inégalités statutaires d'antan, grâce à la construction d'une Nation une et indivisible, d'un seul peuple, dénué de

tout particularisme social ou géographique<sup>12</sup>. Le système féodal en vigueur dans les États précédents n'étant pas représentatif de chaque groupe social, le nouvel État souhaite faire du peuple sa quintessence. Pour ce faire, il crée le principe de l'universalité de la citoyenneté, de l'égalité et de la liberté. Désormais, la citoyenneté et la liberté ne sont plus réservées à un groupe d'individus, un groupe de privilégié-es, comme c'était le cas pendant la démocratie grecque, mais elles seront étendues à l'ensemble de la population. Pour le cas de la France, le principe de l'universalité de la citoyenneté et de la liberté se fonde sur la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789*. Les Droits de l'homme délimitent ainsi la gouvernementalité du nouvel État (Foucault, 2004b : 41), et deviennent principes d'État. Citoyenneté et liberté sont désormais devenues des concepts juridiques, qui d'un côté délimitent l'intervention de la puissance publique et de l'autre préservent les libertés et l'indépendance des individus (Foucault, 2004b : 43).

Si auparavant, le pouvoir politique est illimité et repose sur des souverain-es, rois, reines ou autres, assisté-es par leurs proches, cette fois-ci c'est le peuple qui devient souverain, et grâce au droit, à une justice autonome, séparée de la puissance publique, le-la souverain-e et les gouvernant-es peuvent être sanctionné-es d'illégitimité, d'abus de souveraineté ou d'excès de gouvernement (Foucault, 2004b : 15). Autrement dit, le nouvel État repose sa constitution sur le droit, dont sa désignation d'État de droit, qui est une conception anglaise du gouvernement du peuple (Foucault, 2004b : 176-184). Qu'il soit une monarchie parlementaire ou une république, la souveraineté demeure nationale, celle du peuple. Cette souveraineté est régulée par le droit, sorte de baromètre pour mesurer le « trop ou trop peu » (Foucault, 2004b : 29-30) des actions étatiques. À l'État fort et puissant du souverain, roi ou prince, tel que le décrit Hobbes, Locke ou Machiavel, a suppléé la

---

<sup>12</sup> Les États-Unis et le Canada s'inscrivent plus dans un multiculturalisme compte tenu de leur récent peuplement. Pour le cas des États-Unis, Ulrich Beck (2006 : 341-342) évoque un « multiculturalisme américano-national construit sur une histoire-table rase, une histoire *light* ». Par ailleurs, les États-Unis et le Canada ambitionnent d'intégrer l'ensemble des minorités culturelles dans la population nationale, d'où des politiques gouvernementales d'inclusion des Premières Nations, des Noir-es, des homosexuel-les, des immigré-es, etc. En revanche, en France comme dans le reste de l'Europe où l'histoire est séculaire, on est plus dans de l'assimilation, condition *sine qua non* pour atteindre la citoyenneté.

raison du moindre État (Foucault, 2004b : 39-47). Des bornes juridiques sont donc érigées autour de l'exercice du pouvoir politique, de la puissance publique, afin de définir les frontières de la compétence des gouvernant-es, et aussi de mesurer, jauger, leurs actions en termes d'utile et d'inutile, de ce qu'ils peuvent faire ou ne pas faire (Foucault, 2004b : 40-42). Le fait de faire des actions de l'État des mécanismes intelligibles, qui peuvent être jugés comme bons ou mauvais, cette scientification des pratiques gouvernementales, c'est ce que Michel Foucault a appelé le régime de vérité (2004b : 19-20-29).

Autrement dit, promulguer des lois, produire une législation, afin de garantir la liberté des citoyen-nes et du gouvernement ne suffit pas ; reconnaître les droits naturels, fondamentaux, essentiels des individus n'est pas suffisant ; encadrer la société d'une multiplicité d'institutions juridiques n'est pas assez, il est aussi nécessaire de produire des conditions de liberté, de sécurité et de responsabilisation des citoyen-nes. Cette manière de conduire les individus, cet art de gouverner, ces techniques de gouvernement, cet ensemble de tactiques et de stratégies d'adaptation et d'anticipation, qui reposent sur un régime de vérité, constitue ce que Michel Foucault a appelé plus tard un « État gouvernementalisé ». En résumé, pour qu'un État soit représentatif, légitime, il ne doit pas violer les droits et les libertés fondamentaux des citoyen-nes (Foucault, 2004b : 83), et doit également œuvrer d'une manière durable pour le bien-être de ces dernier-ères. C'est cela l'« État gouvernementalisé ».

*In fine*, la transition d'un État féodal à un État-nation égalitaire, d'abord advenu en Europe (France et Angleterre) avec la centralisation<sup>13</sup>

---

<sup>13</sup> Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les loyautés locales l'emportent sur les loyautés nationales toujours embryonnaires dans toute l'Europe, puisque le pouvoir étatique passe par un gouvernement indirect qui s'appuie sur des prêtres et des nobles pour la médiation. C'est en France que des réformes amorcées à la suite de la Révolution française ont favorisé la transition du gouvernement indirect au gouvernement direct, centralisé et contrôlant directement un territoire plus vaste. Cette transition du gouvernement indirect au gouvernement direct, considérée comme un acte révolutionnaire bourgeois, a été reprise dans toute l'Europe et a été introduite dans les colonies. À propos de la transition du gouvernement indirect au gouvernement direct, lire en particulier Tilly, C. 1992 (first published 1990). *Coercion, Capital, and European States, AD 990-1992*, Malden & Oxford, Blackwell Publishing, p. 107, 108 et 114.

concomitante de la guerre de Cent Ans, passera par un État gouvernementalisé, c'est-à-dire à un État capable de prendre une série de mesures administratives. L'État-nation est dans ce sens une finalité, et l'État gouvernementalisé, un moyen, ou une panoplie de moyens pour atteindre le premier. C'est, enfin, la gouvernementalité en tant qu'actions de l'État qui fait l'État ainsi que la nation et non l'inverse. Dont la notion de « gouvernementalité étatisante ou étatisée » de Michel Foucault (2004a :112-113).

### *La statistique comme outil de l'État gouvernementalisé*

Pour pouvoir assurer la prospérité et le bien-être des citoyen-nes, l'État gouvernementalisé a besoin de les comptabiliser par le biais de la statistique. Cette dernière devient science de l'État (Foucault, 2004a : 104), affiliée à l'économie politique, et permet d'identifier, d'étudier et de réguler les différentes ressources de l'État. Cependant, la société civile en tant que telle, en tant que public, n'est pas comptabilisable, n'est donc pas gouvernementalisable. La gouvernementalité étatisée, en tant que pratique politique calculée et réfléchie, ne peut intervenir sur elle. C'est ainsi qu'est apparu ou a émergé une notion nouvelle à savoir la population, et qui est issue à la fois de l'égalitarisme cher à l'État-nation et de la scientification propre à l'État gouvernementalisé. En un mot, la population c'est le public en tant que société civile, mais pas que cela. La population, c'est aussi et surtout l'espèce humaine (Foucault, 2004a : 77). D'ailleurs, c'est à l'intérieur de cette population que l'État gouvernementalisé exerce son pouvoir.

### *Biopouvoir et population*

Dans un État gouvernementalisé, les individus constituent une espèce humaine, c'est-à-dire une population. Dans cet esprit, un pouvoir, des pratiques gouvernementales qui tendent vers la prospérité des individus en tant qu'espèce humaine, se nomme(nt), d'après Michel Foucault (2004a :3), le biopouvoir. Michel Foucault prend sa source d'inspiration

chez Alexander Rüstow, concepteur de la *Vitalpolitik* (2004b :153) ou de la politique de la vie. La gouvernementalité étatisante est en fin de compte traversée par un faisceau de biopouvoirs. C'est entre autres une bio-régularisation par l'État ou une étatisation du biologique (Foucault, 1997 : 213). Celle-ci se manifeste d'une part par des mesures de sécurité et de protection des citoyen·nes contre les dangers, par exemple la disette, les épidémies, etc., et d'autre part par des mesures qui doivent faciliter les activités des individus, par exemple la circulation des personnes et des marchandises par la construction et l'entretien des routes, des voies fluviales et maritimes (Foucault, 2004a : 330-332). La vie, la survie des populations devient une utilité publique. La santé des individus, leur instruction, leur métier, ils sont tous devenus des objets de police (Foucault, 2004a : 332). Selon Michel Foucault (2004a : 13) « la sécurité s'exerce sur l'ensemble d'une population », et se manifeste par une gestion des dangers et des risques, devenus fréquents avec la révolution industrielle et l'urbanisation. La sécurité serait à la population, ce que la liberté serait à l'individu (Foucault, 2004a : 13). *In fine*, la gouvernementalisation de l'État dans la perspective de Michel Foucault délaisse l'idée de citoyenneté, pour se focaliser sur celle de population ; puisque l'État gouvernementalisé foucauldien crée sa légitimité non par la participation des citoyen·nes à la conduite de l'État, mais par la production de bien-être pour la population par le biais de techniques d'administration (Chatterjee, 1999).

Par ailleurs, Michel Foucault (2004b : 196-197) inscrit la gouvernementalité des régimes totalitaires à une gouvernementalité de parti, qu'il oppose à la gouvernementalité étatique, qui elle n'exclut pas le peuple, ne le disqualifie pas au profit d'un parti. L'État totalitaire est dans ce sens l'opposé principal de l'État gouvernementalisé, puisque d'une part, il cherche à répartir l'espèce humaine en différentes races, et d'autre part, il donne la mort, provoque une mort de masse. L'État totalitaire rappelle l'État d'avant l'État gouvernementalisé, avec son excès de contrainte et de coercition, et l'État d'avant l'État-nation, avec ses oppositions des humains en races. Dans un État totalitaire prévaut une crise de la gouvernementalité (Foucault, 2004b : 70). Enfin, un État totalitaire c'est un État où le biopouvoir perd tout son sens.

### **Conclusion : l'État gouvernementalisé, avantages et limites d'un concept**

Le concept foucauldien d'État gouvernementalisé, quand bien même nous le jugeons pertinent, nous soutenons quand même qu'il renferme des limites. Premièrement, il ne traite l'État que sous sa forme capitaliste ou (néo)libérale et occulte sa forme socialiste. D'ailleurs pour Michel Foucault, la gouvernementalité étatisante est particulièrement un art libéral de gouverner (Foucault, 2004b) le social ou l'environnement social (Foucault, 2004b : 151-152). Autrement dit, la gouvernementalité étatisée est une manière de conduire la société, basée sur des idées libérales, à l'exemple de celles des physiocrates au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'Adam Smith, ou encore des ordo-libéraux en Allemagne (Foucault, 2004b), etc. En se focalisant sur la dimension libérale des interventions étatiques, Michel Foucault a omis de mentionner les inégalités sociales qui sont apparues avec l'État-nation, dont celles qui ont opposé la bourgeoisie au prolétariat, ou celles qui ont réparti le monde en races, par le biais de l'esclavagisme, de l'indigénisme, du colonialisme voire de l'impérialisme. La Constitution française de 1789 dont Michel Foucault fait la cheville ouvrière de l'État gouvernementalisé prône l'égalité de tous les citoyen-nes. Cependant, l'égalitarisme, dont cette constitution fait son cheval de bataille, reste un principe inachevé. Si la construction d'un État-nation repose, selon Pierre Bourdieu (2012), sur l'intégration des dominé-es, malheureusement, dans beaucoup d'États modernes, particulièrement dans les États gouvernementalisés, les richesses se trouvent aux mains d'une élite, au détriment du reste de la population. Ici nous faisons allusion à des États construits initialement avec les idées des *Droits de l'homme*, à l'exemple de la France où le mouvement des gilets jaunes investit les rues depuis octobre 2018 pour dénoncer les inégalités sociales ou encore les États-Unis où le mouvement *Black Lives Matter* dénonce depuis 2013 le racisme envers les populations afro-américaines et enfin le Canada décrit dans *Peau rouge, masques blancs* de Glen Sean Coulthard (2021). Ce qui laisse croire encore que l'État gouvernementalisé est d'essence inégalitaire.



Enfin, dans la plupart des pays anciennement colonisés, en Afrique plus particulièrement, l'État gouvernementalisé reste le modèle à suivre. On parle de bonne gouvernance et de mauvaise gouvernance, pour faire allusion à l'État gouvernementalisé. Par ailleurs, la majorité des États africains ne conçoivent pas une gouvernementalité qui prenne en compte la réalité sociale et économique de leur territoire national ; une gouvernementalité qui exploite les solutions déjà existantes dans le pays. En réalité, dans ces États africains les gouvernant·es mobilisent et transplantent des pratiques gouvernementales fabriquées ou conçues à l'étranger. Ce choix est, entre-autres, motivé par le souci de ne pas apparaître retardataire dans le concert des nations. Ce qui sous-entend qu'ils sont à la recherche d'une légitimité au niveau international. Cette recherche de légitimité se traduit par un suivisme et un conformisme à l'égard des idées et des normes dominantes dans l'environnement international (Badie, 1992 : 61 ; Abélès, 2008 : 109). Malheureusement, cette imitation des solutions préfabriquées à l'étranger, cette reproduction des solutions en vogue internationalement, se révèle inadaptée au niveau local. Ceci révèle les limites de la gouvernementalité étatisante, devenue aujourd'hui la propriété, le bien monnayable d'une expertise internationale.

Autrement dit, une gouvernementalité étatisante décalée des réalités locales, des contextes socio-économiques locaux, produits plutôt des États développementalistes (Chatterjee, 1999). Des États qui appliquent des stratégies purement techniques de modernisation et de développement afin de réduire la pauvreté et le retard économique, au lieu de promouvoir le bien-être des populations par des techniques de conduites des politiques publiques susceptibles de contribuer à l'acclimatation de l'État moderne en Afrique comme en Asie ainsi que dans d'autres contrées non occidentales. Concrètement, la gouvernance mondiale implique une conditionnalité, c'est-à-dire des mesures disciplinaires sous forme de réformisme structurel à l'endroit des pays périphériques. Nous pouvons citer en exemple les programmes d'ajustement structurel du Fonds monétaire international et de la Banque Mondiale, ainsi que les concepts néolibéraux de contrôle, appelés également bonnes pratiques, véhiculés par les institutions multilatérales

et la société civile globale. Effectivement, l'aide internationale vise à uniformiser les conditions sociales et économiques à travers le monde – c'est du moins l'idéologie du développementalisme. Les individus ainsi que les groupes en dehors des États qui forment l'élite de la gouvernance mondiale restent des récepteur-trices passif-ves, dont l'opinion ne compte guère. Ces populations situées à des niveaux plus bas de la globalisation, à la périphérie de celle-ci, sont également exclues dans le choix de leur gouvernementalité. Enfin, pour comprendre le défaut de gouvernementalité ou de gouvernementalisation dans les États en voie de développement, nous suggérons la « théorie de la dépendance » développée par Fernando Henrique Cardoso dans *Politique et développement dans les sociétés dépendantes* (Cardoso, 1971).

**Bibliographie**

- ABÉLÈS, Marc. (2008). *Anthropologie de la globalisation*, Payot.
- ANDERSON, Benedict. (2002). *L'imaginaire national*, La Découverte.
- ARENDT, Hannah. (2002). *Les origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*, Gallimard.
- BADIE, Bertrand. (1992). *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard.
- BECK, Ulrich. (2006). *Qu'est-ce que le cosmopolitisme?*, Alto Aubier.
- ANDERSON, Benedict. (2006). *L'imaginaire national: réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La découverte.
- BOURDIEU, Pierre. (2012). *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*, Seuil.
- BOURDIEU, Pierre. (1984). *Homo academicus*. Les éditions de Minuit.
- CARDOSO, Fernando Henrique. (1971). *Politique et développement dans les sociétés dépendantes*, Éditions Anthropos.
- CHATTERJEE, Partha. (1999). Le commerce de l'État et de la communauté en « Orient ». *Critique internationale*, 2 : 75-90. <https://doi.org/10.3406/criti.1999.1544>.
- CHRÉTIEN, J. P. (1971). Le pouvoir africain. Dans Jean Ziegler (dir.), *Annales. Histoire, Sciences Sociales* (vol. 29 : 304-305), Seuil.
- CLASTRES, Pierre. (1974). *La société contre l'État*, Les éditions de minuit.
- COULTHARD, Glen Sean. (2021). *Peau rouge, masques blancs: contre la politique coloniale de la reconnaissance*, Lux éditeur.
- DIAMOND, Jared et DAUZAT, Pierre-Emmanuel. (2000). *De l'inégalité parmi les sociétés: Essai sur l'homme et l'environnement dans l'histoire*, Gallimard.

- DIOP, Cheikh Anta. (1960). *L'Afrique noire précoloniale: étude comparée des systèmes politiques et sociaux de l'Europe et de l'Afrique noire, de l'Antiquité à la formation des États modernes*, Éditions Présence Africaine.
- DU BOIS, William Edward Burghardt. (2004). *Les âmes du peuple noir*, Éditions Rue d'ULM.
- DURKHEIM, Émile. (1990). *Leçons de sociologie*, Presses Universitaires de France.
- ELIAS, Norbert. (1994). *La Dynamique de l'Occident*, Calmann-Lévy.
- FOUCAULT, Michel. (2008). *Le gouvernement de soi et des autres*, Seuil.
- FOUCAULT, Michel. (2004a). *Sécurité, territoire, population*, Seuil.
- FOUCAULT, Michel. (2004b). *La naissance de la biopolitique*, Seuil.
- FOUCAULT, Michel. (2001). *L'herméneutique du sujet. Cours au collège de France, 1981-1982*, Gallimard/Seuil.
- FOUCAULT, Michel. (1997). *Il faut défendre la société*, Gallimard.
- FOUCAULT, Michel. (1975). *Surveiller et punir*, Gallimard.
- FUKUYAMA, Francis. (2005). *State building. Gouvernance et ordre du monde au XXIe siècle*, La Table Ronde.
- FULIGNI, Bruno. (1997). *L'État c'est moi. Histoire des monarchies privées, principautés de fantaisie et autres républiques pirates*, Les Éditions de Paris.
- FREITAG, Michel. (1998). *Le naufrage de l'université. Et autres essais d'épistémologie politique*, Nota Bene.
- GILROY, Paul. (2010). *L'Atlantique noir : modernité et double conscience*, Éditions Amsterdam.
- GODELIER, Maurice. (2022). *L'imaginé, l'imaginaire et le symbolique*, CNRS Éditions.

- GRANJON, Marie-Christine. (2005). *Penser avec Michel Foucault. Théorie critique et pratiques politiques*, Karthala.
- HABERMAS, Jürgen. (1978). *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot.
- SASSEN, Saskia. (2009). *Critique de l'État : territoire, autorité et droits, de l'époque médiévale à nos jours*, Demopolis.
- SCOTT, James C. (1976). *The moral economy of the peasant: rebellion and subsistence in Southeast Asia*, Yale University Press.
- SCOTT, James C. (2021). *L'œil de l'État. Moderniser, uniformiser, détruire*, La Découverte.
- TILLY, Charles. (1992). *Coercion, Capital, and European States, AD 990-1992*, Blackwell Publishing.
- TILLY, Charles. (1993). *Les révolutions européennes: 1492-1992*. Seuil.
- TROCHET, Jean-René. (2022). *L'Europe avant l'État*. Presses universitaires de Rennes.
- WEBER, Max. (1963). *Le savant et le politique*. Plon.